Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20261110-LEADER27-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 06/10/ 2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le dix novembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 31** Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, RENVAZE Pascal, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLER Laura, VITRE Didier, GLOTIN Michel, / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** :
Excusés / Absents : 10	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, LE BOUQUIN Mickael, BOUILLET Isabelle, CHICOINE Daniel, GAUTIER Magali, VILLAUME Claude, LE PAPE Marie-Hélène, GAREL Laurence, **Absents :** CRESPEL Vincent, LESNÉ Hervé
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** LE BOUQUIN Mickael à BIZETTE Fabrice, BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick, GAUTIER Magali à PIEDERRIERE Olivier, VILLAUME Claude à VITRE Didier, GAREL Laurence à VILLER Laura

Délibération n° : 2026-0147B-BlR
Thème : Syndicats
Titre : Syndicat mixte du Pays de Brocéliande : Désignation d'un représentant titulaire et de deux représentants suppléants au sein du comité de programmation du GAL LEADER
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Le Président expose au conseil communautaire qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger au sein du comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER du Pays de Brocéliande.

Conformément aux modalités de gouvernance du GAL, la collectivité est invitée à désigner un représentant titulaire ainsi que deux représentants suppléants, chargés de la représenter lors des réunions du comité de programmation. Les suppléants sont appelés à siéger en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la collectivité (ou de l'établissement) ;
Vu les dispositions encadrant le programme européen LEADER 2023-2027 et le fonctionnement du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Brocéliande ;
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner ses représentants au sein du comité de programmation du GAL LEADER du Pays de Brocéliande ;
Annule et remplace la délibération n°2026-147pour ajout de deux suppléants

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DESIGNE les représentants de la CCSMM ci-dessous pour siéger au comité de programmation du GAL LEADER du Pays de Brocéliande.**

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20261110-LEADER27-DE

- **M. Pascal RENVAZE titulaire**
- **M. Olivier DAVENEL titulaire**
- **M. Vincent PALARIC suppléant**
- **M. Patrick HERVIOU suppléant**

- **DIT QUE les représentants désignés exerceront leur mandat dans les conditions prévues par les règles de fonctionnement du comité de programmation du GAL LEADER du Pays de Brocéliande.**

- **CHARGE Le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier ces désignations au Pays de Brocéliande.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Patrick HERVIOU
PDF_Signature_PVD_2103
16 nov. 2026